

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 418

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Juillet 2001

Bonne information et langage correct ne sont pas incompatibles. C'est ce dont devraient se persuader certains professionnels de la communication. Il n'est pas de raison valable pour que la transmission d'un message se fasse au détriment du bon usage de la langue. Le langage n'est pas une propriété dont chacun pourrait s'arroger le droit d'user et d'abuser, mais un héritage culturel que nous devons transmettre.

Avant que, après que

Ces deux locutions conjonctives ne se construisent pas avec le même mode. *Avant que* annonce un fait futur et exige le *subjonctif*: «*J'avais fini mes jours avant qu'Ulysse partît*» (Fénelon). Le *ne* explétif n'est indispensable que si la phrase exprime une crainte: «*Partons avant qu'il ne fasse trop nuit.*»

En revanche (et en dépit de ce que s'obstinent à nous faire croire les médias) *après que*, annonçant un fait accompli, passé, se construit avec l'*indicatif* ou, plus rarement, avec le conditionnel: «*On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé*» (Molière); «*Après que les gendarmes eurent fait évacuer la salle*» (L. Guilloux).

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)

Distancer, distancier

Distancer c'est mettre une certaine distance entre soi et les autres concurrents dans une épreuve sportive ou dans un classement: athlète, élève qui distance ses adversaires, ses camarades.

La forme pronominale *se distancer de* est attestée dès le début du XVIII^e siècle et signifie «s'écarter de». Elle figure pourtant dans le *Dictionnaire des mots nouveaux* de Pierre Gilbert (1971) avec le sens de «garder ses distances, sa liberté d'agir»: «*Des signes montrent que Londres souhaite se distancer des Etats-Unis*» (Le Monde, 10.1.68).

On préférera toutefois la forme *se distancier de* (correspondant à *distanciation*): se démarquer de, prendre du recul ou ses distances vis-à-vis de quelqu'un ou de quelque chose. Adjectivement: «*Une attitude respectueuse et distancée*» (R. Queneau).

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)

«Bow-window»

Mot anglais composé de *bow*, «arc», et *window*, «fenêtre» (également *bay-window*): fenêtre, logette ou balcon vitré en saillie sur une façade. Par recommandation officielle: *oriel*.

Autres constructions en encorbellement: l'échauguette, la bretèche (Belgique): «*L'oriel, la bay-window, c'est-à-dire la vieille bretèche à pans coupés du Moyen Age*» (P. Morand).

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)

Émérite

Dans l'Antiquité, ce terme désignait un soldat ayant achevé son temps de service et obtenu un congé honorable. Par analogie se disait naguère d'une personne qui, ayant exercé un emploi, avait pris sa retraite et jouissait des honneurs de son titre. Dans ce sens, *émérite* a été supplanté par *honoraire*: professeur, doyen honoraire.

La contamination du mot *mérite* a fini par donner à *émérite* le sens de «méritant, qui a du mérite». Aussi, dans sa dernière édition, le *Dictionnaire de l'Académie française* a-t-il entériné l'acception nouvelle: «Par ext. Remarquable dans une science ou expert dans la pratique d'une activité particulière. Un philologue émérite. Un cavalier émérite.»

Émérite (lat. *emeritus*: qui a fini de servir) s'appliquant étymologiquement à un vétéran, on évitera d'employer ce mot à propos d'un débutant ou de quelqu'un de jeune dans le métier.

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)

Chuter

Ce verbe n'est pas un néologisme puisqu'il est signalé dès 1823. Littré le mentionne comme terme très familier: «tomber, en parlant d'une pièce de théâtre». C'est également un terme de jeu: «ne pas faire un certain nombre de levées».

Très prisé aujourd'hui, surtout dans la presse sportive, ce synonyme superflu de tomber, choir, culbuter, faire une chute, n'est pas à conseiller.

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)

Fonctionnel

L'adjectif *fonctionnel* s'applique à ce qui a rapport à une fonction médicale (trouble fonctionnel), chimique (analyse fonctionnelle), mathématique (équation fonctionnelle), linguistique (opposition fonctionnelle de consonnes), etc.

Par extension: qui est conçu de manière à être rationnellement adapté à sa fonction, à son but, qui remplit une fonction pratique, qui convient à quelque chose. Cet adjectif est actuellement l'objet d'une faveur telle qu'il sert à qualifier n'importe quoi, sans discernement. Il éclipse abusivement quantité de termes souvent plus précis et adéquats: adapté, rationnel, opérationnel, disponible, exploitable, utilisable, accessible, prêt, commode, pratique, convenable, adéquat, idoine, approprié, qui correspond parfaitement, apte à être employé ou utilisé, praticable, en état de fonctionner, etc.

(Défense du français, n° 418, juillet 2001)